—HEAD Genève	**Bachelor HES-SO en Arts visuels** HEAD – Genève **DESCRIPTIF DE MODULE** **Année académique : 2023 - 2024**	Hes·so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels, Département Cinéma/cinéma du réel
Titre du module	**Economie du cinéma 4**
Type de module	Module fondamental théorique – Module obligatoire*
Code	FT 45.12
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Module de niveau B6, organisé sur toute la durée du semestre de printemps.
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Avoir validé les modules Economie du cinéma 1, 2 et 3.
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	**Droits et stratégies de distribution** : capacité à concevoir un dossier de production complet et maîtrise des déclarations des droits audiovisuels. Connaître les moyens de diffusion actuels et les politiques des festivals. Initiation à la programmation de festivals.
Contenu et formes d'enseignement	**Droits et stratégies de distribution** : cours-séminaire qui accompagne le développement des projets de film de diplôme. Rencontres avec des programmateur-trice-x-s et des diffuseur-seuse-x-s du cinéma contemporain. Analyses des stratégies de productions et de diffusions pour les premiers films à la sortie de l'école.
Modalités d'évaluation et validation	Selon fiche remise par l'enseignant-e-x en début de semestre. Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les professeur-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impressions, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc
Modalité de remédiation	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai prévu par le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module obligatoire (Bachelor Cinéma) doit être répété dès que possible. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignant-e-x-s	Daniel Schweizer, Delphine Jeanneret et autres intervenant-e-x-s
Responsable-s du module	Daniel Schweizer
Descriptif validé le	9.07.2023
Par	Delphine Jeanneret

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.